

Journal du Cultivateur,

ET

PROCÉDÉS

DU

BUREAU D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

VOL. III., No. 8, MONTRÉAL, DECEMBRE, 1855.

FRANC DE PORT.

PRIX 2s. 6d. PAR ANNEE, PAYABLE D'AVANCE.

Journal du Cultivateur.

BUREAU D'AGRICULTURE,
MONTRÉAL, Mercredi, 7 Nov. 1855.

Sur l'ordre du Major Campbell, Président du Bureau, le Secrétaire adressa des lettres aux membres, convoquant une assemblée du Bureau, devant avoir lieu ce jour à 11 heures A. M.

Major Campbell, B. C., Président; Jas. Thomson, écr., Vice-Président; John Yule, Alfred Pinsonneault, R. N. Watts et B. Pomeroy, écr., Président de l'Association Agricole.

Le Président ayant pris le fauteuil, le Secrétaire mit devant l'assemblée une liste des différents sujets à être soumis à leur considération :—

1o. Un état de recettes et de dépenses, à la dernière Exhibition Provinciale à Sherbrooke, avec différents documens y ayant rapport.

2o. Etat montrant la distribution de l'octroi du gouvernement aux différentes Sociétés d'Agriculture qui ont reçu l'allocation pour cette année.

3o. Etat des fonds généraux du Bureau, déboursés, etc.

4o. Un mémorial de la Société d'Agriculture No. 1, du Comté de Beauharnois fut lu, faisant plusieurs objections à la sanction donnée par le Bureau à l'organisation de la Société d'Agriculture No. 2, dans le même comté, et s'enquerrant de sa légalité. Les différents documens accompagnant ce mémorial furent tous examinés, ainsi que les papiers de la Société No. 2, filés dans cet

office, et après due considération, le Bureau en vint à la décision suivante :—Que les pétitions de la Société d'Agriculture No. 2, du Comté de Beauharnois, ayant été accordées sous l'impression, que l'on s'était conformé aux formes nécessaires, et le Bureau trouvant maintenant des documens contraires appuyés par les deux partis sur le sujet, il est

Résolu,—Que la décision permettant la formation de la dite Société No. 2, restera en force jusqu'au mois de février prochain, et qu'elle sera après ce temps, réunie à la Société d'Agriculture No. 1, du Comté, épargnant à la dite Société No. 2, le droit de faire une nouvelle application, après avoir donné les notices nécessaires.

Le Secrétaire fut chargé d'écrire aux Sociétés No. 1 et 2, et les informer de la décision du Bureau, leur envoyant à chacune une copie de la présente résolution.

Une application de la Société d'Agriculture No. 2, du Comté des Deux Montagnes, que l'octroi du gouvernement pour cette année, à ce comté, devrait être distribué différemment des deux années dernières, fut prise en considération, et différents documens ayant rapport au sujet furent soigneusement examinés, et on en vint unanimement à la décision suivante :—

2. Résolu,—Que la décision du Bureau ajoutant les paroisses de St. Placide et St. Hermas à la Société d'Agriculture No. 1, du Comté des Deux Montagnes, sur leur pétition datée du 5 février, 1855, soit entrée dans les registres, ayant été omise par erreur. Le Secrétaire fut chargé de communiquer la décision du Bureau à la Société No. 2, du Comté des Deux-Montagnes.

Les résolutions suivantes furent proposées et adoptées unanimement :—

3. Que les remerciemens du Bureau soient offerts à T. C. Galt, écr., M. P. P., pour sa souscription libérale aux fonds de l'Exhibition Provinciale tenue à Sherbrooke.

4. Résolu,—Que les remerciemens du Bureau soient offerts à la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, pour leur souscription libérale aux fonds de l'Exhibition Provinciale à Sherbrooke, et pour l'usage du terrain.

Le Secrétaire fut chargé de communiquer à M. Galt, et aux Commissaires de la Compagnie des terres de l'Amérique Britannique les deux présentes résolutions, et d'en envoyer une copie à chacun d'eux.

Des lettres furent soumises de St. André et des Trois-Rivières, parlant en faveur de ces places comme étant les plus convenables pour l'exhibition agricole de l'année prochaine, et il fut

5. Résolu,—Que le Président soit autorisé à correspondre avec les différentes personnes parlant en faveur des Trois-Rivières et St. André respectivement, comme le site de l'exhibition prochaine et d'accepter l'offre la plus désirable garantie au Bureau.

6. Résolu,—Que le Président et MM. Yule et Pinsonneault soient nommés en comité pour faire les arrangemens de l'exhibition de l'année prochaine.

La Liste des Prix pour l'Exhibition Provinciale Agricole et Industrielle pour l'année prochaine, fut discutée et décidée, aussi, des réglemens additionnels à être publiés avec la Liste des Prix.